

# LA GAZETTE BRUCEENNE N° 52

## Compte-rendu de la séance du conseil municipal réuni : le 24 JANVIER 2020

Etaient présents : M. Marcel PENY Maire

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : Mme BEAU Nicole, Mrs GROLLIER Louis-Marie, ROUSSEAU Bernard, DEBENEST Maxime, MAUPETIT Pascal, MORILLON Christian, TEXIER Frédéric, TOULAT Jean-Philippe.

Absents et Excusés : Melle AUDEBERT Océane, M. DALGLEISH Charlie

Pouvoirs : M. DALGLEISH Charlie à M. TOULAT Jean-Philippe

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 22 Novembre 2019.

### **Délibérations :**

#### **01- PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020**

Comme tous les ans, avant le vote du Budget Primitif 2020 le conseil doit prendre une délibération pour permettre les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2020, dans la limite de 1/4 des crédits portés au budget 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente.

#### **02- PARTICIPATION FINANCIERE POUR UNE ELEVE DOMICILIEE A BRUX ET SCOLARISEE EN CLASSE ULIS A VIVONNE**

Monsieur le Maire informe le conseil d'un courrier reçu de la Mairie de Vivonne pour une demande de participation financière pour une élève domiciliée à Brux scolarisée en 2019/2020 en classe ULIS à Vivonne.

Le montant de la participation financière s'élève à 477.07 € à payer auprès de la Trésorerie de Vivonne.

Après discussion les membres du conseil acceptent de régler cette somme.

#### **03 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur BOURDIN Jean-Claude est sur le tableau 2020 des avancements de grade ; il est donc nécessaire de créer un poste pour le grade d'adjoint technique territorial principal 1<sup>ère</sup> classe.

#### **04 - STAGIAIRISATION DE MONSIEUR POUPARD Théo, Adjoint technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe**

Le contrat de Monsieur POUPARD Théo arrive à échéance au 31 mars 2020. Le conseil décide de recruter à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 Monsieur POUPARD en qualité de stagiaire sur le poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe

### **Informations diverses**

#### Lotissement Jeannine le Corre

Le SIMER a réalisé la modification du Règlement Graphique et du Règlement Ecrit du Lotissement, en fonction des différents échanges entre la mairie, l'architecte des Bâtiments de France et le service d'urbanisme de l'AT86.

#### Avancement des travaux

- VIVAL : il reste le rideau métallique à poser (entreprise C2B RENOVATION), l'ouverture intérieure pour accès par l'ancienne réserve, les extérieurs en bas de construction, le déplacement du groupe froid (Entreprise MASSON)

- Agrandissement du local technique : le service urbanisme instructeur, suite au dépôt du permis de construire, nous informe que le dossier est complet, toutefois les plans doivent être visés par un architecte.

### **Questions diverses**

#### Marche « cantonale » du 2 février 2020 à BRUX

Monsieur MONCREIFFE se propose d'étudier un circuit d'environ 10 Kms et demande qu'une personne puisse voir avec lui ce circuit. Monsieur GROLLIER

Monsieur MONCREIFFE veut bien s'occuper de la préparation du goûter et demande que quelqu'un du conseil puisse être présent au départ et à l'arrivée des randonneurs.

#### Elagage

L'élagage est commencé depuis peu sur la commune.

#### Le Saint Martin

A notre connaissance il n'y a toujours pas de repreneur pour le bar restaurant.

#### Courrier du GFR La Raffinière

Monsieur ARNAULT demande la possibilité d'acquérir la parcelle YI N° 14 de 28a54, propriété de la commune.

Le conseil accepte cette vente.

Fin de séance à 22h20

**COMITE DES FETES : Après-midi Rencontres à la salle de la bibliothèque jeudi 27 février 2020 à partir de 14 h**

**MUSEE : Assemblée Générale le 22 février 2020 à 15 h au musée (le musée est fermé jusqu'au 27 mars 2020)  
1<sup>er</sup> vernissage le samedi 28 mars 2020 à 18 h : « L'âme de la nature s'éveille à Brux »**

**APE : Vendredi 6 mars 2020 à 20 h 30 Théâtre par la Troupe des Compagnons de la Bonne Humeur à la salle des fêtes**

